



Document d'Objectifs Natura 2000

Moyenne vallée du Rhône
et basses vallées de la Drôme et du Roubion

*Une gestion concertée
des espaces naturels
remarquables*

Mise en œuvre de la Directive « Habitats »

Une démarche concertée, une gestion à imaginer ensemble.

La Directive « Habitats » :

Le maintien de la diversité écologique des habitats naturels, de la faune et la flore sauvages est l'ambition de la directive « Habitats » adoptée en mai 1992 par le Conseil des Ministres Européens. La constitution d'un réseau de sites représentatifs des richesses naturelles de chacun des pays de l'Union Européenne, encore appelé « réseau Natura 2000 », est la clé de voûte de l'application de cette directive. Comme toute directive, elle définit une obligation de résultats - le maintien de la biodiversité - mais laisse aux états membres le choix des moyens pour y parvenir.

La France a choisi de laisser une large place à la concertation locale et nationale, et de privilégier une approche contractuelle avec les acteurs économiques et sociaux qui interviennent dans la gestion de ces territoires.

Un document d'objectifs pour chaque site :

Sur chaque site français proposé au réseau Natura 2000 sera élaboré un document d'objectifs, définissant les propositions locales et les orientations qui permettront de concilier la préservation durable du patrimoine naturel et l'exercice des activités humaines.

Le site test de la moyenne vallée du Rhône :

Le secteur de la moyenne vallée du Rhône et des basses vallées de la Drôme et du Roubion fait partie d'une démarche test (programme Life), pour l'élaboration des documents d'objectifs français.

Un chapelet de sites alluviaux remarquables étiré sur 150 kilomètres de vallée :

Surface d'environ 4 050 hectares
49 communes dans 4 départements :

Drôme :

Allex / La-Bégude-de-Mazenc / Bonlieu-sur-Roubion / Chabrilan / Charols / Châteauneuf-du-Rhône / Cléon-d'Andran / Erôme / Donzère / Etoile-sur-Rhône / Eure / Grâne / La Laupie / Livron-sur-Drôme / Loriol-sur-Drôme / Manas / Montélimar / Pierrelatte / Pont-de-Barret / St-Gervais-sur-Roubion / St-Marcel-les-Sauzet / St-Rambert-d'Albon / Saulce-sur-Rhône / Les Tourettes / Gervans.

Ardèche :

Arras-sur-Rhône / Baix / Beauchastel / Bourg-St-Andéol / Champagne / Cruas / Limony / Peyraud / Le Pouzin / St-Just / St-Marcel-d'Ardèche / St-Montant / Serrières / Vion / Viviers / La Voulte-sur-Rhône.

Isère :

Le Péage-de-Roussillon / Sablons / St-Maurice-l'Exil / Salaise-sur-Sanne.

Loire :

St-Pierre-de-Boeuf.

+ Savasse/
Sauzet/
Serves/
Rhône



De nombreuses activités humaines

La moyenne vallée du Rhône constitue l'un des grands axes de développement économique de notre région : voie de circulation, industrie, agriculture intensive, populi-culture, extraction de granulats, forte densité de population... Dans ce contexte, le fleuve et ses grands affluents ont connu depuis plusieurs siècles des aménagements nombreux afin de favoriser la production hydroélectrique, la navigation, l'irrigation, l'urbanisation...

Des milieux naturels...

Cette pression de l'homme a eu de grandes conséquences sur la qualité de l'eau et les milieux naturels associés aux cours d'eau :

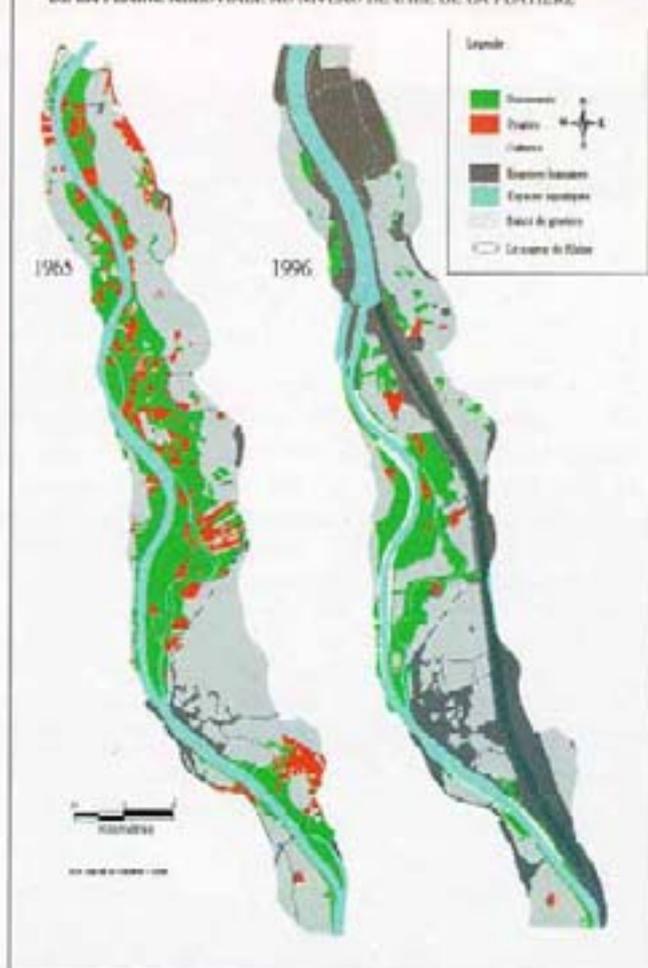
- Destruction directe par intensification des activités économiques (défrichements...)
- Altération par enfoncement des nappes phréatiques, diminution des surfaces inondables, réduction de la dynamique fluviale, pollution.

A l'avenir, le « système fluvial » de la vallée devra faire l'objet d'attentions particulières afin de sauvegarder un patrimoine exceptionnel.

... et une qualité de vie à préserver

Les riverains sont les premiers à être touchés par cette dégradation : altération des ressources et de la qualité de l'eau, altération de la qualité du paysage... Les activités traditionnelles liées au cours d'eau, tout comme la flore et la faune, constituent un patrimoine à préserver.

ÉVALUATION DE L'ACCAPATEMENT DRÔME DE LA PLAINE ALLUVIALE AU NIVEAU DE L'ÎLE DE LA PLATIERE



Il était donc indispensable que tous les acteurs concernés imaginent des solutions permettant de préserver et de restaurer les grands sites naturels de la vallée et de ses affluents :

La démarche d'élaboration du document d'objectifs Moyenne vallée du Rhône

Cette démarche, initiée au début de l'année 1996, a été menée dans un souci de concertation la plus large possible, associant l'ensemble des partenaires politiques, économiques et sociaux impliqués dans la gestion courante du site.

• Pour favoriser les échanges et faire émerger les projets de chacun, un nombre important de réunions et de contacts ont eu lieu, au sein de divers comités et groupes de travail :

Le comité de pilotage : placé sous la présidence du Préfet coordinateur (Préfet de la Drôme), il réunissait 62 membres, représentants d'administrations et établissements publics, d'élus, de professionnels, d'associations, et de scientifiques, chargés de suivre chaque étape de l'élaboration du document d'objectifs et de valider les orientations.

Les groupes géographiques : ils ont permis, par leurs réflexions plus concrètes et proches du terrain, de définir précisément le contenu du document d'objectifs, les objectifs et les actions à mettre en œuvre. Présidés chacun par un représentant de l'État, ou un élu local, ils étaient composés au total d'un peu plus de 120 membres.

- Des groupes de réflexion thématiques (usages et milieux terrestres - usages et milieux aquatiques) et des contacts individuels avec les partenaires sont venus compléter ce dispositif de concertation.

- Les opérateurs techniques du site ont animé la réflexion des comités et groupes, collecté les informations et synthétisé les résultats de la concertation.

• Le programme s'est déroulé en trois phases :

- définition de l'état de référence du site (inventaires du patrimoine naturel et des données socio-économiques),
- concertation et définition des orientations,
- validation des orientations et du document final.

Cette réflexion a été finalisée sous forme d'un document d'objectifs faisant, d'une part, l'état de référence patrimonial et socio-économique du site, et définissant, d'autre part, les principes d'une gestion des espaces naturels qui associe l'ensemble des acteurs impliqués, et qui concilie tant la préservation de la diversité biologique des milieux que le maintien des activités humaines sur le site. L'adhésion volontaire des acteurs, (particuliers, associations, collectivités, etc.) est la clé de voûte de la réussite de cette démarche, et de la mise en œuvre effective d'une politique de conservation du patrimoine naturel de la moyenne vallée du Rhône.

Des milieux naturels et des espèces remarquables

Forêts alluviales

La forêt alluviale présente différentes facettes, de la saulaie installée dans les bas fonds humides fréquemment inondés, jusqu'à la forêt mixte évoluée et diversifiée (à frênes, érables, ormes...) sur des sols limoneux relativement anciens et humides. Ces forêts sont particulièrement remarquables par la diversité de leur faune et de leur flore (insectes, hérons nicheurs, plus de 80 espèces végétales ligneuses...).

Il s'agit d'un habitat rare en Europe, qui a subi partout une réduction importante de ses surfaces (de - 50 à - 80% en quelques décennies le long du Danube, du Rhin, du Rhône...). La forêt alluviale possède pourtant des fonctions socio-économiques importantes : protection de la qualité des eaux souterraines et des berges, production sylvicole, cadre paysager privilégié pour la pêche, la chasse, la promenade...



Prairies

Milieux relictuels, témoins de l'histoire de la vallée, les prairies n'occupent plus que de très petites surfaces. Ces prairies naturelles sont originales en raison de leur très faible productivité. On observe un gradient d'humidité, depuis celles très sèches, sur des sols filtrants de sables ou graviers, jusqu'aux prairies humides sur sols de sédiments fins. La diminution des inondations et l'évolution des techniques culturales ont conduit à l'abandon des pratiques pastorales, se traduisant par l'embroussaillage ou le plus souvent par la mise en culture de ces parcelles.

Les prairies résiduelles font encore souvent l'objet de dégradations (décharges, sports mécaniques...), mais possèdent toutefois un intérêt certain pour la chasse au lapin, la promenade ou encore la récolte des asperges sauvages.



Milieux humides rhodaniens

Le Rhône, bien que largement aménagé, possède encore de nombreux milieux aquatiques ou humides remarquables, tant par la diversité des espèces qui y vivent (nombreux poissons rares en Europe, castor, libellules), que par leur forte production biologique. Le fleuve en lui-même constitue l'axe de vie de la vallée, et les îles en sont les artères, éléments fondamentaux de l'écosystème (reproduction des poissons, source de nourriture des oiseaux...).

En outre, la qualité de l'eau de certaines îles est remarquable car provenant de la nappe phréatique. Tous les usagers de l'eau sont bien conscients de l'intérêt mais aussi de la fragilité de ces milieux, tant du point de vue écologique qu'économique (captage d'eau potable, agricole ou industrielle, pêche, navigation de plaisance...).

Rivières dynamiques

La Drôme et le Roubion constituent des cours d'eau bien différents du Rhône: ils se caractérisent par leur forte dynamique et leur fonctionnement largement naturel (aucun grand barrage n'est construit sur leur cours). Ces caractères sont remarquables en Europe où la plupart des rivières ont été très fortement artificialisées. Les crues permettent un «rajeunissement» constant du paysage, ce qui est à l'origine de la présence de très nombreux types d'habitats, et d'espèces peu communes (des poissons d'eaux vives, tels le barbeau méridional ou l'apron, des libellules particulièrement exigeantes en matière de qualité de l'eau).

Situées dans des régions touristiques, la Drôme et le Roubion présentent un cadre sauvage et dépaysant, attractif pour la baignade, le canoë-kayak, la pêche, la découverte nature, pour peu que la qualité et l'abondance de l'eau soient suffisantes.



Les orientations du document d'objectifs

Le maintien des paysages et des milieux naturels de qualité, et la préservation des espèces animales et végétales qu'ils abritent, sont conditionnés par la mise en œuvre d'une politique d'amélioration de la gestion qui en est faite, voire par la promotion de nouveaux modes de gestion, plus respectueux de la diversité biologique. Le document d'objectifs du site « moyenne vallée du Rhône et basses vallées de la Drôme et du Roubion » propose une série d'objectifs et d'actions regroupés autour de 5 thèmes généraux : Gestion de l'hydrosystème - Gestion des habitats naturels - Information,

communication et valorisation des sites - Mise en cohérence des politiques publiques - Amélioration des connaissances et suivi.

Les objectifs et actions proposés résultent soit d'une approche globale à l'échelle de la vallée (ils sont Transversaux et concernent l'ensemble du site), soit d'une approche plus locale, qui tient compte des spécificités géographiques du site (ils sont Territoriaux et concernent un ou plusieurs secteurs géographiques).

La gestion de l'hydrosystème

Par leur relation intime avec le fleuve Rhône et ses affluents, les habitats naturels et les espèces de la vallée sont tributaires du fonctionnement du système fluvial. Ainsi, une gestion plus adaptée de l'hydrosystème (continuité, débits, qualité de l'eau...) est primordiale au maintien et/ou à la restauration des milieux et espèces qui en dépendent.

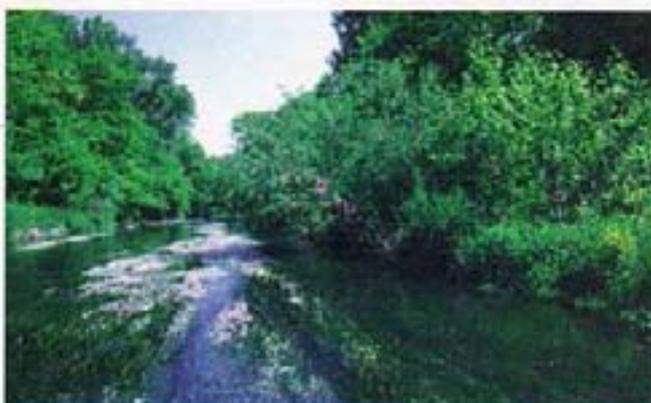
Le fleuve Rhône...

- Retrouver un fleuve vif et courant, pour garantir une qualité écologique élevée du fleuve et de ses annexes (faune aquatique et milieux riverains typiques du fleuve) et limiter l'expression de l'eutrophisation (celle-ci est favorisée par les faibles débits réservés). Des réflexions locales (secteurs court-circuités de Péage-de-Boussillon et de Donzère-Mondragon) sont engagées afin d'optimiser les débits réservés.

- Préserver et/ou restaurer le caractère humide des milieux riverains du Rhône afin d'assurer la pérennité des forêts alluviales, des lînes, de la ressource en eau souterraine... À l'échelle de chaque tronçon court-circuité, et pour les plus remarquables (Péage, Baix, Donzère), une gestion concertée des ressources naturelles devra aller de pair avec la réhabilitation des sites : restauration des nappes phréatiques, optimisation des débits réservés, remise en eau des lînes, valorisation pédagogique et touristique douce...

- Rétablir les connexions longitudinales et latérales, pour permettre le déplacement et les migrations des espèces aquatiques (alose, lamproies, castor, etc.) et assurer la continuité des milieux naturels (lînes, mares, affluents). Les mesures proposées à l'échelle du site Natura 2000 consistent en l'aménagement de dispositifs de franchissement des obstacles (seuils de Peyraud, du Roubion, passe du barrage de St-Montan, passe de l'embouchure de la Drôme).

- Préserver et/ou restaurer un paysage typique rhodanien, en améliorant l'intégration paysagère des aménagements dans le secteur de l'île de la Platière.



...et ses affluents

- Maintenir un débit d'étiage permettant la préservation des habitats et des habitats d'espèces.

Une meilleure gestion de la ressource en eau sur la Drôme et le Roubion garantira le maintien de la richesse de ces rivières. Cet objectif pourra être atteint par le soutien à la mise en œuvre du SAGE Drôme et du schéma d'aménagement du Roubion, qui font tous deux une large place à la gestion de l'eau et des milieux naturels (soutien du débit, maîtrise des pompages, alternative à l'irrigation par eau phréatique...).

- Conserver et/ou restaurer le fonctionnement naturel des rivières pour maintenir la qualité des écosystèmes, mais également de la ressource en eau et de l'intérêt paysager et touristique de ces espaces. Le SAGE Drôme et le schéma d'aménagement du Roubion intègrent déjà pleinement cet objectif. Il s'agit de restaurer la mobilité de la rivière (divagation dans les zones de ramières), et d'assurer le transit d'une charge solide importante (limiter l'incision du lit, favoriser la recharge en granulats, suivre l'évolution des lignes d'eau...).



La gestion des habitats naturels

La préservation des habitats naturels nécessite parfois des mesures spécifiques de gestion, qui doivent être définies au cas par cas, pour chaque type d'habitat (forêts, prairies, lînes...). Des propositions de gestion des espèces ne sont pas explicitement formulées dans le document d'objectifs, la gestion de leur habitat et le suivi de leurs populations étant privilégiés.

Les forêts alluviales

• Promouvoir une approche « sylvi-environnementale » des forêts alluviales

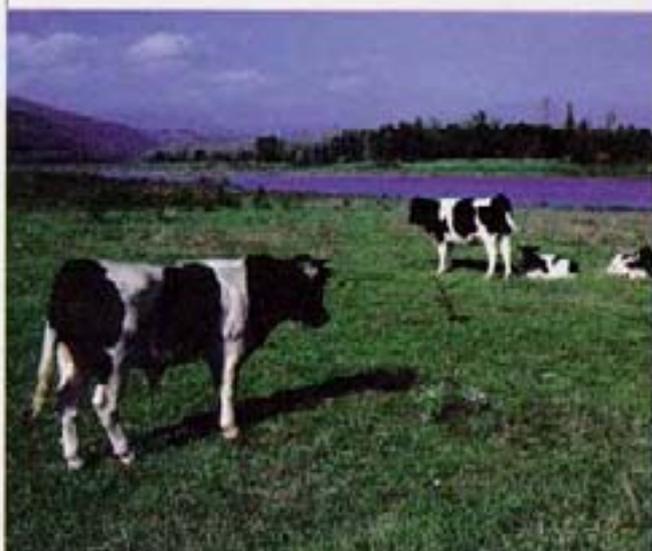
Les grands axes d'une politique de gestion des forêts alluviales en faveur de la diversité écologique ont été définis dans le document d'objectifs :

- les propriétaires sont libres de choisir les options de gestion de leurs boisements,
- l'exploitation traditionnelle des boisements à faibles potentialités demeure (bois de chauffe, caisserie...),
- il faut promouvoir une sylviculture basée sur l'amélioration des peuplements naturels existants, en favorisant les espèces locales telles le frêne, les grands érables, les noyers...
- l'extension de la populiculture n'est pas favorisée à l'intérieur du site.

La mise en œuvre d'une telle politique passe avant tout par une sensibilisation des propriétaires forestiers (mise en place de placettes de démonstration, édition d'un guide de sylviculture des forêts alluviales).

La gestion conservatoire et/ou la restauration des forêts alluviales du domaine public est également abordée, et s'inscrit généralement dans les réflexions globales de réhabilitation des tronçons court-circuités.

• Mener une politique de gestion conventionnelle des forêts, en assurant une aide à la décision (réalisation de diagnostics préalables aux travaux sylvicoles) et par la mise en place de mesures d'accompagnement « sylvi-environnementales » (prime à l'hectare) dans le cadre de conventions de gestion. L'acquisition amiable de parcelles forestières pourra également être envisagée si les propriétaires le souhaitent.



Les habitats aquatiques

• Le maintien ou la restauration de la qualité des annexes hydrauliques du Rhône (lînes, mares) et des milieux de la Drôme et du Roubion (freydières, lit mineur) a fait l'objet, outre les préconisations relatives à la gestion de l'hydrosystème, de deux types de préconisations ciblées sur :

- l'aspect quantitatif : mener des actions de restauration physique des lînes (recrusement, reconnexion avec le chenal principal, entretien des lînes sèches, ré-alimentation artificielle de lînes...) sur les sites de Baix, Donzère, la Platière, la Roussette et l'embouchure de la Drôme.

- l'aspect qualitatif : réduire les rejets dégradants (dans le cours principal) et déplacer les points de rejets situés dans les annexes hydrauliques (lînes et freydières) qui sont des milieux plus fragiles. Les rejets à déplacer sont d'origine urbaine ou industrielle (Platière, Drôme, Baix) ou plus diffus et difficiles à appréhender (Donzère, Roubion).

Les prairies

• Le maintien des surfaces de prairies qui subsistent dans la vallée est l'objectif prioritaire (sur les sites de Péage, Donzère, Roubion, Drôme), mais la restauration de prairies embroussaillées est également envisagée sur certains sites (la Roussette, Roubion, la Platière). L'entretien préconisé, soit par pâturage (pour les plus grandes prairies), soit par fauche tardive avec exportation des résidus de coupe, est dans tous les cas extensif. Une démarche de concertation avec les propriétaires de ces prairies sera engagée afin d'envisager une gestion de type conventionnel (entretien direct par le propriétaire, ou intervention d'une structure spécialisée).

L'information des acteurs et la valorisation des sites

La communication autour du projet et la mise en valeur des sites sont des points clés qui doivent permettre une appropriation locale de la démarche Natura 2000. En effet, ce n'est qu'avec le soutien et la participation des acteurs locaux qu'une gestion durable des sites naturels pourra être menée à bien.

• Réaliser une information spécifique sur Natura 2000 auprès des propriétaires et gestionnaires concernés par le site.

L'information individuelle et le dialogue avec les propriétaires, les gestionnaires et exploitants des espaces naturels, conditionnent la réalisation d'un nombre important d'actions territoriales et transversales relatives à la gestion des habitats. A ce titre, cet objectif est primordial et les actions suivantes seront rapidement engagées :

- recensement des propriétaires et affinement des limites du site à l'échelle cadastrale,
- information des propriétaires, gestionnaires et usagers, (réunions publiques, courriers individuels, articles de presse...)
- contacts avec les propriétaires et gestionnaires pour engager des actions de gestion des habitats (contacts, visites sur le terrain, assistance technique...).

• Promouvoir une valorisation touristique et pédagogique des sites.

Loin d'être une mise en «réserves» des espaces naturels, la procédure Natura 2000 sur le site de la moyenne vallée du Rhône doit permettre aux collectivités de prendre conscience de la valeur de leur patrimoine naturel et de le valoriser auprès du public.

Des équipements d'accueil et de découverte pourront être élaborés (sentiers d'interprétation, aires d'accueil...) à l'initiative des acteurs locaux (Roubion, Platière, Drôme, Raix, Donzère). Une action de coordination des différents projets permettra d'assurer une cohérence à l'échelle de la vallée du Rhône et des basses vallées de la Drôme et du Roubion (animation auprès des collectivités et associations pour fédérer les projets, réalisation d'un guide de découverte du patrimoine de la moyenne vallée du Rhône...).

La mise en cohérence des politiques publiques

La prise en compte du site Natura 2000 ainsi que des habitats et espèces de la directive «Habitats» dans les politiques publiques en vigueur et à venir est importante pour s'assurer de l'efficacité et de la pérennité des mesures de conservation mises en œuvre. Les services de l'état, collectivités et établissements publics devraient veiller à assurer une cohérence entre les différents documents de planification qui s'appliquent sur un même site.

• Mise en cohérence des documents de planification .
L'application de la directive «Habitats» et du document

d'objectifs passe par l'intégration des objectifs de maintien du patrimoine naturel dans les documents de planification existant ou à venir (intégration des habitats naturels dans les zones ND et/ou ECB des POS, intégration des zonages et des objectifs Natura 2000 dans les schémas d'aménagement des cours d'eau, les schémas d'urbanisme, les contrats globaux de développement, plans de gestion, etc.).

En outre, une adaptation de la politique de l'état, spécifique au site Natura 2000, est à envisager (politique d'aide à la sylviculture, politique agricole...).

Amélioration des connaissances et suivi

Pouvoir évaluer l'efficacité de la gestion mise en œuvre. L'application du document d'objectifs doit bien entendu être suivie et son efficacité évaluée. Ce document et les politiques mises en œuvre doivent répondre au principal objectif de la directive «Habitats» : le maintien et/ou la restauration des habitats naturels et des habitats d'espèces dans un état de conservation favorable. L'évolution des superficies d'habitats sur le site sera donc la clé de voûte de l'évaluation du document d'objectifs.

Les mesures proposées sont de trois ordres :

- amélioration des connaissances sur l'état actuel des populations d'espèces aquatiques (définition et mise en place de protocoles d'évaluation des populations d'espèces) qui permettront d'établir un état de référence essentiel au suivi de ces populations dans le temps,

- mise en place d'un suivi à échéance régulière (5 ans) des habitats naturels (surfaces d'habitats, description qualitative, cartographie de l'évolution),
- mise en place d'un suivi à échéance régulière (5 ans) des habitats d'espèces (état des populations, répartition).

Le document d'objectifs devra faire l'objet d'une évaluation régulière à échéance de 6 ans, basée sur l'analyse des opérations de gestion mises en œuvre, et de leur efficacité dans la conservation et/ou la restauration des habitats naturels et des habitats d'espèces.

Pour assurer le suivi et la révision de ce document, le comité de pilotage et les groupes de travail seront maintenus.

La concertation mise en place à l'occasion du programme Life a permis, par la qualité des débats entre les multiples acteurs impliqués, et les propositions qui en ont émergé :

- d'avancer les principes d'une gestion concertée d'un territoire, prenant en compte les divers intérêts et logiques de chacun,
- de faire émerger des projets de gestion des espaces naturels,
- d'encourager des programmes intégrant déjà largement la problématique de préservation des Intérêts patrimoniaux,
- de préciser ce que sera l'application de la directive « Habitats » dans la moyenne vallée du Rhône, au travers du document d'objectifs

Le document d'objectifs a reçu un avis favorable du comité de pilotage à la fin de l'année 1998. Sa validation par les communes permettra de mobiliser les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs proposés, en sollicitant notamment l'Etat et l'Union Européenne, et répondre ainsi aux attentes des acteurs qui se sont impliqués dans cette démarche.

Ainsi, dès 1999, les premières actions pourront être engagées :

- information spécifique des propriétaires et gestionnaires,
- engagement d'une politique de gestion conventionnelle des habitats, notamment des milieux aquatiques et des prairies,
- préparation de la promotion d'une approche « sylvi-environnementale » des forêts alluviales privées et publiques,
- amélioration des connaissances sur les espèces aquatiques, afin de permettre un suivi à long terme.

Les opérateurs techniques



Association des Amis de
la Réserve Naturelle de l'île de la Platière
rue César Geoffroy - 38550 SABLONS
tel : 04 74 84 35 01 - fax : 04 74 84 24 18



Réserve Naturelle des Romières
District d'Aménagement du Val de Drôme
Maison des Romières
quartier de la gare - 26400 ALLEX
tel : 04 75 62 65 60 - fax : 04 75 62 65 11



Directions Départementales
de l'Agriculture et de la Forêt
de la Drôme, l'Ardèche,
l'Isère et la Loire

Partenaires financiers

